

APPUI ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Réunion Publique
Samedi 10 février 2024
Pôle de services publics
Aunis Atlantique - Ferrières

Population impactée par le
séisme du 16 juin 23



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ordre du jour

Propos introductifs :

- Emmanuel CAYRON, Secrétaire Général de la Préfecture
- Jean-Pierre SERVANT, Président de la CDC Aunis Atlantique
- Matthieu PRIEZ, Président du Collectif séisme La Laigne

Présentation des dispositifs et mesures utiles :

- **Aides Directes** : Conseil Départemental, CAF 17, MSA
- **Questions Financières** – Banque de France Charente-Maritime
- **Questions Fiscales** : Direction Départementale des Finances Publiques
- **Appui Juridique** : ADIL 17
- **Autres informations**

Cellule dédiée au relogement et à l'accompagnement des sinistrés

Un accueil dédié pour l'accompagnement des sinistrés du séisme

> Fondation des Diaconesses de Reuilly

cellule.seisme@fondationdiaconesses.org

Téléphone : 05 17 26 15 28

> Délégation Territoriale du Conseil Départemental

Antenne à Marans

35 avenue du Général De Gaulle

05 46 66 17 11



**LES DIACONESSES
DE REUILLY**

Accompagner toute vie

lesdiaconesses.org



AIDES DIRECTES

CAF 17 – MSA des Charentes



En cas de relogement, et **si vous payez un loyer** avec ou sans charges, **un droit à l'aide au logement** peut être étudié en fonction de votre situation et de vos ressources.

N'hésitez pas à contacter votre CAF ou votre MSA pour un rendez-vous

Vous pouvez faire une simulation sur le site CAF.FR

CAF : CAF.FR (3230)

CONTACT :
CAF.FR
(3230)

AIDES DIRECTES

CAF 17 – MSA des Charentes



Vous faites partie des 72 allocataires de la Caf recensés comme « sinistrés », la CAF est en train de vérifier l'effectivité de vos droits.

Les services vont vous contacter pour vous expliquer vos droits potentiels y compris à une aide d'urgence votée par le Conseil d'Administration de la Caf.

CAF.FR : Vous avez été sinistré lors d'un événement reconnu en catastrophe naturelle | Bienvenue sur Caf.fr

CONTACT :

CAF.FR

(3230)

AIDES DIRECTES

MSA des Charentes – Carine Piot



> Conditions d'aides au logement en cas de « double résidence » et de relogement

> Face à des fragilités économiques

Secours concernant les charges du quotidien (mobilité, logement, santé, scolarité, ...), prêts ménagers (achat de mobilier et électroménager de première nécessité)

> Face à un épuisement, une fragilité psychologique

- Remplacement des exploitants (aide au répit)
- Dispositif « Mon parcours Psy » et prise en charge MSA de l'accompagnement par un psychologue
- Dispositif Agri Soutien La Rochelle Océan

CONTACTS :

Flora FAZILLEAU,
Travailleur social 06
16 73 61 86

Carine PIOT
Animatrice de
territoires
06 19 73 32 58

Délégués MSA

Christine BOUIN
06 98 53 10 41

François AVRARD
06 74 14 72 38

AIDES DIRECTES

Conseil Départemental – Anne-Claire VIGNERON



- 2 coordinatrices d'accueil
- 5 assistants sociaux
- 1 référente en insertion socio-professionnelle
- 1 conseillère en économie sociale et familiale
- 1 évaluatrice et 1 coordonnatrice autonomie

Rendez-vous sur place, dans les permanences ou à domicile

**Antenne de service
social à Marans**

35 avenue du Général
De Gaulle

05 46 66 17 11

AIDES DIRECTES

Conseil Départemental – Anne-Claire VIGNERON



Fonds de Solidarité Logement

Plafonds maximum d'aide par période de 36 mois :

- 1 500€ pour les aides à l'accès et au maintien dans un logement (dépôt de garantie, frais d'agence, dette de loyer, ordures ménagères, aide au 1^{er} loyer, assurance habitation, mise en jeu de la garantie des loyers)
- 1 500€ pour les impayés d'énergie, d'eau et de services téléphoniques

Dispositif d'aide aux accédants en difficultés

- assistance juridique = prévention de l'endettement, aide au rétablissement de la situation financière
- attribution d'une aide financière = prêt sans intérêt 8 000€ pendant 7 ans au maximum

**Dispositif d'aide
aux accédants en
difficultés**

05 17 83 46 00
06 12 40 26 49

QUESTIONS FISCALES

Direction Départementale des Finances Publiques



Pour toute question sur les prélèvements ou le paiement :

0 809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Pour prendre un rendez-vous :

Sur impots.gouv.fr : depuis votre espace particulier sécurisé

ou depuis la page d'accueil du site (pavé en haut à droite)

Pour toute difficulté, courriel à l'adresse suivante, en indiquant dans l'objet du message « Séisme juin 2023 » :

ddfip17.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

QUESTIONS FISCALES

Direction Départementale des Finances Publiques



Taxe foncière 2024 :

Remises gracieuses accordées au cas par cas à partir de fin août 2024.

Les demandes doivent être envoyées par courriel à :

ddfip17.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

ou par courrier à l'adresse postale ci-contre

DDFIP de Charente-Maritime

Mission Gestion Fiscale

24, avenue de Fétilly

BP 40587

17 021 LA ROCHELLE

Taxe d'aménagement :

Exonération sur les reconstructions

QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



Premières solutions, en cas de difficultés financières

Impossibilité de payer

Ses crédits

Au niveau des prêteurs :

Les contrats prévoient-ils une possibilité de mettre en place un différé des échéances ?

Assurance prévue au contrat ?

Prendre RDV avec l'organisme prêteur pour envisager la mise en œuvre des possibilités prévues dans les contrats.

Demande d'un délai de grâce au tribunal judiciaire : (art. 1343-5 du Code civil + Code de la consommation)

Pour suspendre jusqu'à 2 ans le remboursement du crédit.

Le paiement des mensualités impayées peut être reporté à la fin du crédit ou être rééchelonnées sur la durée restante du crédit.

QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



Deuxième solution, en cas de difficultés financières

Impossibilité de payer

- Ses crédits
- Ses charges courantes
- L'un et/ou l'autre

Une solution

Le dispositif de traitement des situations de surendettement des particuliers

Les effets du dépôt du dossier

Délivrance d'une attestation de dépôt dans les 48H

Inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP)

La commission instruit la demande pour décider de la recevabilité et de l'orientation des mesures

Les poursuites ne sont pas automatiquement suspendues, le débiteur continue à régler ses dettes si possible, pas d'information des créanciers

QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



Deuxième solution, en cas de difficultés financières

Impossibilité de payer

- Ses crédits
- Ses charges courantes
- L'un et/ou l'autre

Une solution

Le dispositif de traitement des situations de surendettement des particuliers

Les effets du dépôt du dossier

Délivrance d'une attestation de dépôt dans les 48H

Inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP)

La commission instruit la demande pour décider de la recevabilité et de l'orientation des mesures

Les poursuites ne sont pas automatiquement suspendues, le débiteur continue à régler ses dettes si possible, pas d'information des créanciers

Je vais être fiché au FICP :

VRAI

Je vais perdre mon emploi :

FAUX

Je ne dois plus rien payer y compris mon loyer :

FAUX

Si je suis propriétaire, je peux vendre mon bien :

FAUX

Mes créanciers sont mis au courant de mon dossier de surendettement :

FAUX

Les effets de la recevabilité (éligibilité)

Suspension automatique et interdiction des procédures d'exécution dans la limite de 2 ans



La commission peut demander la suspension des procédures d'expulsion

Maintien du compte bancaire et des moyens de paiement adaptés à la situation

La banque est tenue de proposer à son client la souscription à l'offre spécifique (clientèle en situation de fragilité)

VRAI OU FAUX ?

Ma banque va supprimer mes moyens de paiement :

FAUX

Mon compte bancaire est maintenu pendant la procédure :

VRAI

Les prélèvements sont interrompus (je ne dois plus payer mes dettes) :

VRAI et FAUX

Si je suis propriétaire, je vais devoir vendre mon bien :

VRAI et FAUX

La recevabilité du dossier suspend l'expulsion :

FAUX

Les effets de la recevabilité (éligibilité)



Ne peut plus régler ses dettes générées avant la décision de recevabilité sur :

- les crédits (consommation et immobiliers) y compris les découverts bancaires
- les arriérés de charges.

- Il doit régler ses charges courantes.
- Il ne peut agir sur son patrimoine sans l'accord du juge.
- L'Aide Personnalisée au Logement (APL) et les allocations logement sont rétablies.

- Les créanciers ne peuvent pas prendre de garantie ou sûreté.
- Les intérêts et les pénalités de retard sont gelés.

Le réaménagement des dettes

Les ressources prises en compte : toutes les ressources (déclarations, documents)

Les charges :

Certaines charges sont forfaitisées:

- Forfait de base (alimentation, habillement, transports, mutuelle, divers)
- Forfaits dépenses habitation (eau, électricité, téléphone, assurance habitation)
- Seuil plafond chauffage, complété selon justificatif
- **Mais prise en compte de toute situation particulière (important !!!)**

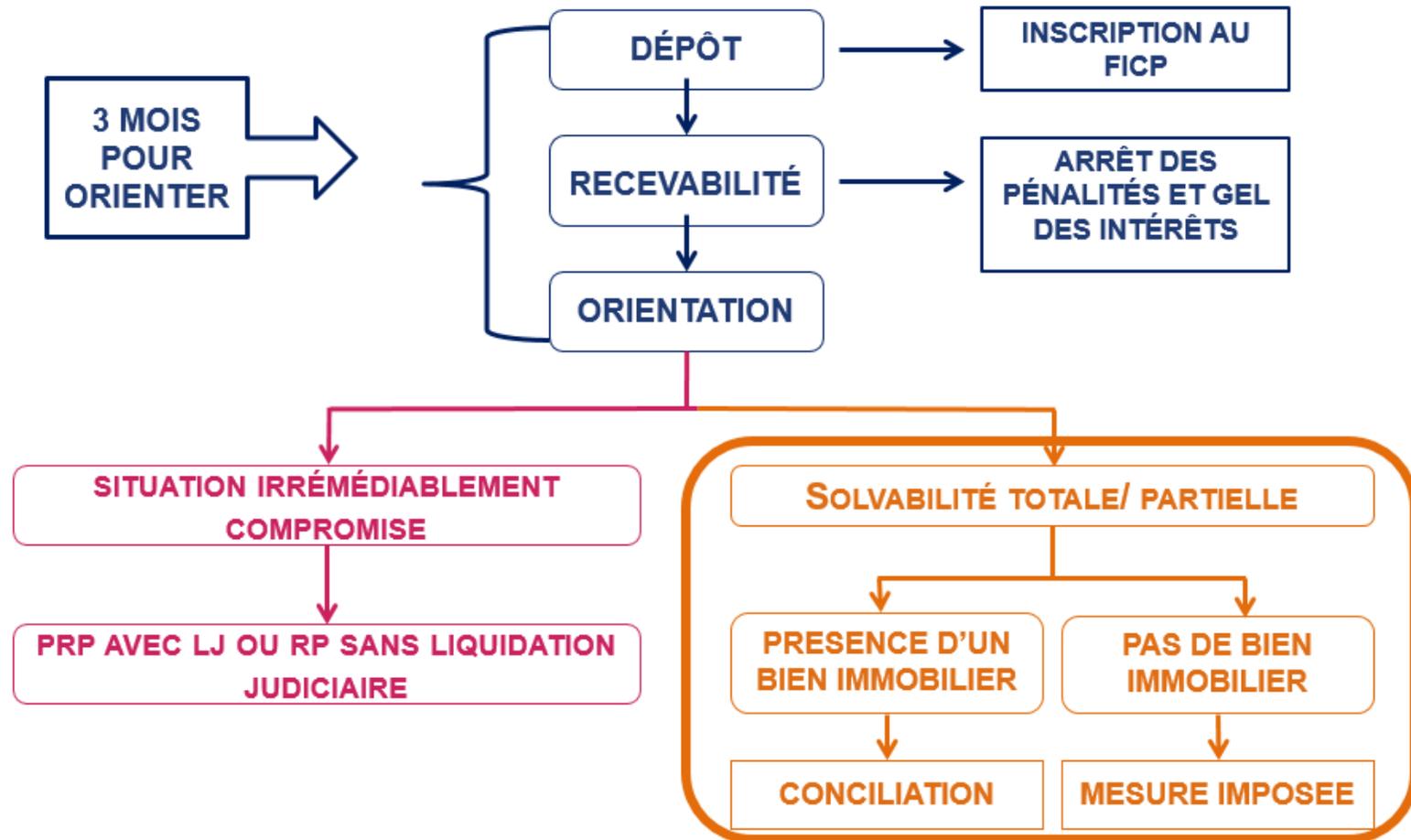
Exemples : Loyer, loyer supplémentaire, charges spécifiques au foyer...

QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



Le réaménagement des dettes



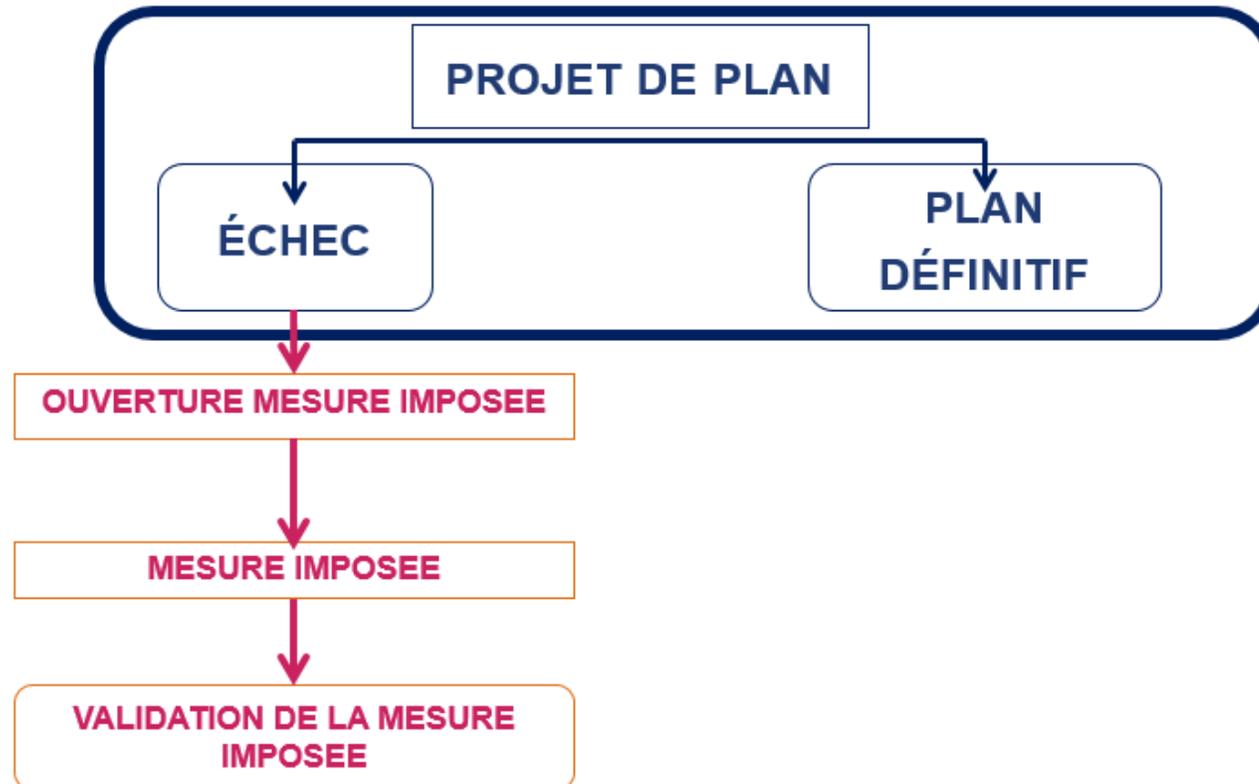
QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



Le réaménagement des dettes

Conciliation : présence d'un bien immobilier



Le réaménagement des dettes

La mesure imposée

(en cas de refus du créancier pour un plan amiable ou si pas de bien immobilier)

Dans ce cas, la Commission impose les mesures de traitement

Mesures imposées sans effacement

Si pas de capacité de remboursement mais si la situation permet à terme de solder le passif

- La Commission impose **une suspension d'exigibilité des créances** (pause pour le débiteur dans le paiement de ses dettes le temps qu'un événement factuel clairement identifié et devant se produire à moyen terme puisse lui permettre de solder tout ou partie de son endettement
Lorsqu'une situation présente une capacité de remboursement permettant de solder le passif
- Les mesures sont validées par la Commission si pas de contestations sous 30 jours

Le réaménagement des dettes

La mesure imposée

(en cas de refus du créancier pour un plan amiable ou si pas de bien immobilier)

Dans ce cas, la Commission impose les mesures de traitement

Mesures imposées

- Utilisation de la capacité de remboursement, plan, délai (suspension des échéances)
- Les mesures sont validées par la Commission si pas de contestations sous 30 jours

QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



Le fichage au FICP (Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers)

Incidents de paiement	5 ans maxi
MESURES DE SURENDETTEMENT	
Plan conventionnel de redressement *	7 ans maxi
Mesures imposées *	7 ans maxi
Mesures successives	7 ans maxi
Mesures imposées suite rétablissement personnel Procédure de rétablissement personnel avec LJ	5 ans

*Si aucun incident de paiement constaté pendant les 5 premières années de la mise en œuvre = radiation anticipée

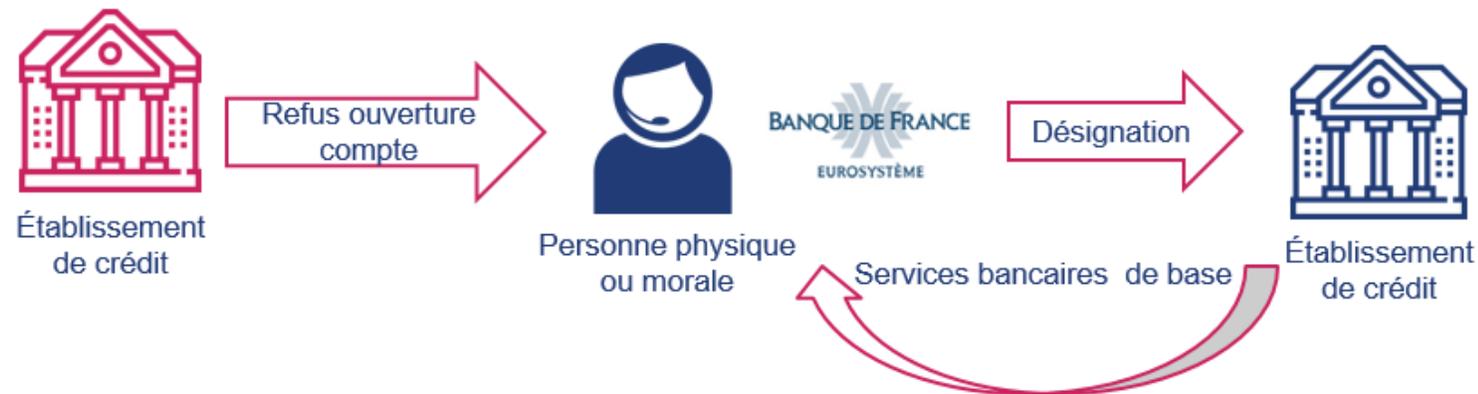
QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



La relation bancaire : « Droit Au Compte » (DAC) & moyens de paiement

Le principe (créé en 1984)



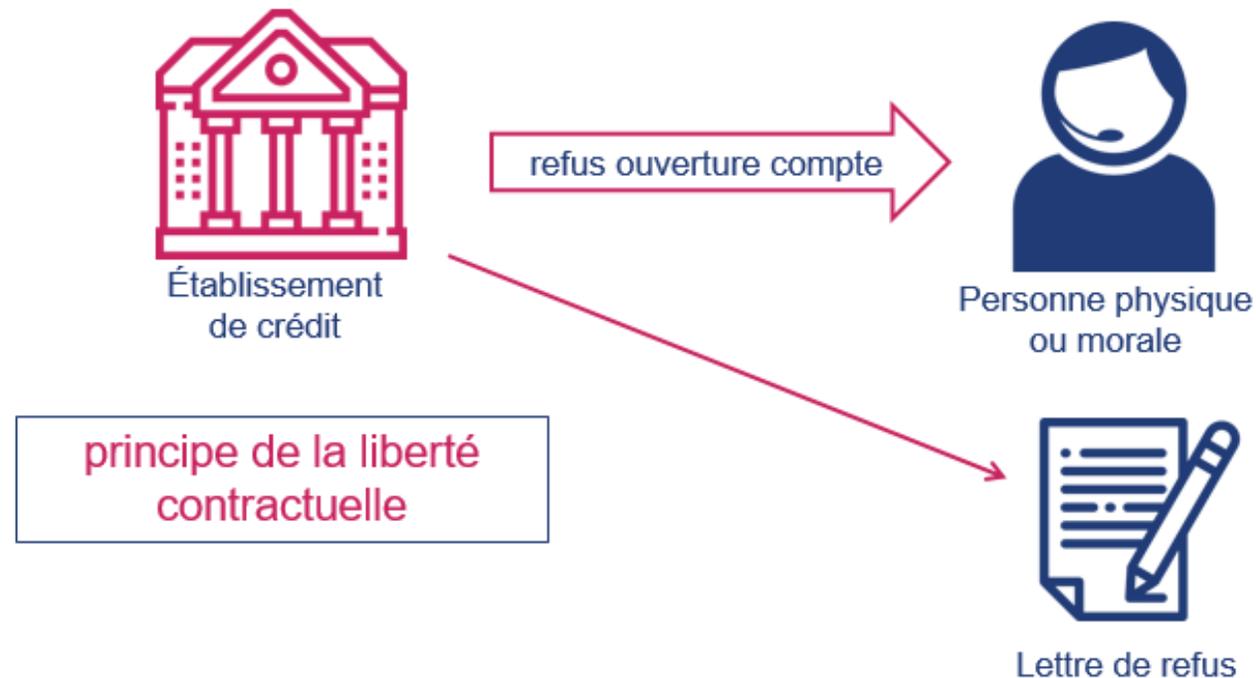
Pourquoi ce dispositif ?

Toute personne a besoin d'avoir un compte bancaire, nécessaire pour percevoir son salaire, payer un commerçant et conserver son argent en toute sécurité.



La relation bancaire : « Droit Au Compte » (DAC) & moyens de paiement

Une banque peut décider de clôturer un compte et de refuser d'ouvrir un compte bancaire



QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



La relation bancaire : « Droit Au Compte » (DAC) & moyens de paiement

Une procédure simple et rapidement mise en œuvre

Documents à fournir par le demandeur




BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME

Désignation



Établissement
de crédit

Critères :

Souhaits du demandeur,
Part de marché des établissements de
crédit dans le département


BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME

Obligations :

Désigner un établissement de crédit
Traiter la demande dans un délai d'un jour ouvré

QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



La relation bancaire : « Droit Au Compte » (DAC) & moyens de paiement

Le fonctionnement du compte (à minima & plus selon accord de la banque)

Les services bancaires de base (SBB)	
ouverture, tenue, fermeture du compte 1 changement d'adresse /an	paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement SEPA
délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	moyens de consultation à distance du solde
2 formules de chèques de banque/mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services	carte à autorisation systématique pour paiement d'opérations sur internet et retrait d'espèces dans l'UE
envoi mensuel d'1 relevé des opérations effectuées sur le compte	domiciliation de virements bancaires
encaissement de chèques et de virements	réalisation des opérations de caisse
dépôts et retraits d'espèces au guichet de la banque	

QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



La relation bancaire : l'offre spécifique clientèle fragile

Pourquoi ?



Pour limiter les frais en cas d'incident de paiement
[lettre type pour la demander](#)

Pour qui ?



Demandeurs et titulaires de compte fragiles financièrement :

- inscrits pendant 3 mois consécutifs au FCC
- ou déclarés recevables à la procédure de surendettement ainsi que ceux qui bénéficient de mesures de traitement de leur situation de surendettement, pendant la durée de leur inscription au FICP
- ou à l'appréciation des banques, en fonction de l'existence d'irrégularités de fonctionnement du compte, du montant des ressources et, le cas échéant, des dépenses portées au débit du compte.

À quel prix ?



Cette offre spécifique ne doit pas coûter plus de 3 € par mois

QUESTIONS FINANCIERES

Banque de France Charente-Maritime – Thierry BLOT



Pour se faire accompagner

Les réseaux et structures d'accompagnement, notamment :

- Les Points Conseil Budget (UDAF à Lagord)
- Intervenants sociaux du secteur

La Banque de France pour toute question (surendettement, droit au compte, relations bancaires...)

- Par téléphone au 3414
- Par courriel : lamarochelle.droitaucompte@banque-france.fr

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement vous délivre des informations juridiques, financières et fiscales sur le logement : droit des baux d'habitation, contrats (de travaux, de construction...), assurances, urbanisme, droit de la copropriété

Exemple : vous êtes locataire ou bailleur quels sont vos droits et obligations en cas de destruction totale ou partiel du logement ?

Ses juristes vous informent aussi en cas de difficultés : impayés de loyers, impayés d'échéance de prêts, habitat dégradé.

Conseils neutres et gratuits pour les usagers

ADIL 17

par **téléphone** au
05 46 34 41 36

ou en **rendez-vous**
physique

A Marans, le 2ème
vendredi après-
midi de chaque
mois au Centre Les
Pictons

A La Rochelle, tous
les jours

Focus sur les accédants en difficulté

> Les recours auprès de la banque prêteuse

Examiner les possibilités contractuelles de réaménagement de prêts : beaucoup de contrats prévoient une possibilité d'étalement et / ou de suspension des échéances.

Même si rien n'est prévu contractuellement, le banquier peut décider de vous accorder des facilités de paiement.

→ Adresser une demande à la banque, de préférence en LR/AR

Examiner vos contrats d'assurance : assurances perte d'emploi, ITT...

> La demande de délais de grâce : art L314-20 Code de la Consommation

Saisine du juge des contentieux de la protection sur requête. Pas d'obligation d'avoir recours à un avocat.

Délai de 2 ans maximum

Le juge peut décider que, durant le délai de grâce, les sommes dues ne produiront point intérêt.

→ Fournir les documents prouvant vos difficultés (justificatifs de ressources, de charges et des remboursements en cours...).

L'ADIL peut vous aider à faire votre demande

AUTRES INFORMATIONS

> Dans le cadre de l'opération d'amélioration de l'habitat de la CDC Aunis Atlantique

Enquête lancée pour proposer des aides spécifiques de l'ANAH à l'amélioration de l'Habitat pour les logements impactés par le séisme

> Pour les maisons déclarées inhabitables

- Non facturation des services d'eau et d'assainissement
- Non facturation de la Redevance des Ordures Ménagères

> Aide du Service d'accompagnement social d'Action Logement

salariés du secteur privé (+ de 10 salariés) en difficulté

0970 800 800 (du lundi au vendredi, de 9h à 18h – Numéro non surtaxé).

<https://www.actionlogement.fr/demande-assistance>



AUTRES INFORMATIONS

Initiative Charente-Maritime

- Déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois sur le département par l'octroi d'une aide financière, technique et humaine aux porteurs de projets.
- Conseil et orientation
- Aide au financement = l'outil de financement porte sur les investissements (hors bâtiment), le rachat de parts ou le fonds de commerce, la constitution et le renforcement de fonds de roulement d'exploitation.
- Accompagnement et parrainage = au-delà du soutien financier, Initiative Charente-Maritime accompagne les entrepreneurs dans le développement de leur activité. Cet accompagnement prend la forme d'un suivi technique, d'un parrainage et d'une mise en relation avec un réseau d'experts.

www.initiativecharente-maritime.fr

05 46 44 18 13

Pour retrouver ces informations

Diaporama, documents de référence, contacts utiles :

Site internet des services de l'État (page « Actualités »):

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actualites>

Page dédiée, site de la CDC Aunis Atlantique :

<https://www.aunisatlantique.fr/info-seisme/>